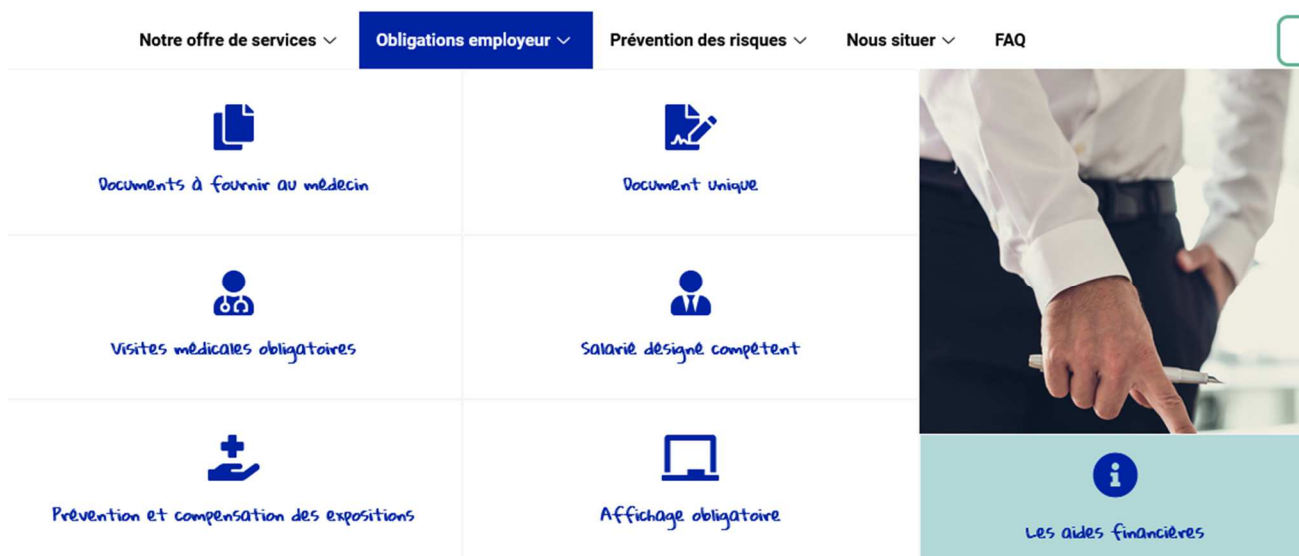




Sur le site internet de votre Service de Prévention et de Santé au Travail, APST 68, vous pouvez trouver la liste des aides financières en cours de validité.

Pour y accéder, vous trouverez le lien dans le menu "Obligations employeur"



Sur cette page, vous trouverez la liste des aides financières des organismes suivants :



## Mise à jour des aides financières de la CARSAT

De nouvelles aides financières ont récemment été ajoutées par la CARSAT :

« Vous êtes exposés à des risques et vous avez moins de 50 salariés ? L'Assurance Maladie - Risques professionnels vous propose des subventions dans différents domaines :

[Aide médico-sociale à domicile](#) : une aide financière pour protéger les salariés du secteur

[Aide médico-sociale en établissement](#) : une aide financière pour protéger les salariés des TMS

[RPS accompagnement](#) : Une aide financière pour prévenir les risques psycho-sociaux en entreprise

[TMS action](#) : une aide d'équipement et formation pour prévenir les troubles musculosquelettiques

[TMS diagnostic et formation](#) : Une aide financière pour lutter contre les TMS

[TOP BTP](#) : Une aide financière pour protéger les salariés du secteur de la construction

[Captage fumées de diesel](#) : Captage fumées de diesel: une subvention pour protéger les salariés des émissions des moteurs diesel

[Risque Chimique Equipements](#) : Une aide financière contre les agents chimiques dangereux

[Captage peinture en menuiserie](#) : Prévenir les risques liés aux agents chimiques

[Captage fumées de soudage](#) : une subvention pour réduire les risques du soudage

[Amiante](#) : une subvention pour réduire l'exposition des salariés aux fibres toxiques



## Pour en savoir plus

Consultez le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr) pour connaître les conditions et les modalités d'attribution de ces aides financières :

APST68  
Alsace Prévention Santé Travail

Scannez-moi !

<https://www.apst68.fr>